

LA CC 66 « TOILETTEE » AU KARCHER !

Souvenez vous en 2005 nos chers employeurs tentaient de « refondre » notre convention collective dans un magma libéral (salaire au mérite, notion de « métier » plutôt que de fonction, logique de compétences au lieu de qualification ...) Sans la mobilisation unitaire des salarié-e-s ce projet patronal démolissait le secteur !

Depuis des mois l'exaspération gagne les salarié-e-s de la CC 66 au vu notamment des : diminution massive du pouvoir d'achat, exigences accrues avec moins de moyens, déqualification du secteur, indemnités kilométriques non réévaluées, non paiement des heures supplémentaires, évaluation (flicage) des salariés, perte de salaire en cas d'arrêt (accident du travail, maternité), regroupement d'associations en vue d'une concurrence exacerbée ...

Face à cette situation, nos employeurs chéris décrètent, fin 2007, une urgence : « toiletter » la convention (au karcher ?). Des commissions paritaires ont lieu depuis quelques semaines. Les déclarations publiques des syndicats employeurs (SOP, SNASEA et FEGAPEI) nous indiquent que les intentions n'ont pas changé et ignorent les préoccupations des salariés.

Didier TRONCHE, DG du SNASEA, annonce : « *nos métiers ne sont pas suffisamment attractifs, nous devons les valoriser pour être concurrentiel sur le marché du travail (...) Il est évident que les effets des 35 H n'ont pas toujours été bénéfiques dans l'organisation hebdomadaire des structures* ».

La FEGAPEI détaille ses propositions dans un document plus complet. En résumé :

- Individualisation du salaire,
- Salaire au mérite par des primes d'intéressement aux résultats
- Remise en cause du droit de grève et introduction d'un service minimum
- Augmentation du salaire ... des cadres
- Généralisation de l'annualisation / modulation du temps de travail,
- Suppression de congés conventionnels (trimestriels, ancienneté, mariage...)
- Réduction drastique des indemnités de licenciement et de départ à la retraite
- Introduction des 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie (et des visites de contrôle systématiques)
- Perte de congés en cas « maladie non professionnelle »
- Flexibilité des salariés à temps partiels (par des modifications horaires intempestives)
- Fixation du calendrier des RTT par l'employeur « en fonction des nécessités de service »
- Fin de la référence à la durée hebdomadaire de travail
- Diminution des repos compensateurs (possibilité d'un repos de 9 H entre deux postes)
- Possibilité d'une journée de travail discontinu
- Allongement de la période d'essai pour les salariés
- Restriction dans l'exercice d'un mandat syndical
- Simplification des modalités d'information du CE ...

**POUR RESISTER FACE A CE PROJET INACCEPTABLE, POUR SAUVER NOTRE CONVENTION
SUD SANTE SOCIAUX APPELLE TOUS LES SALARIES DE LA CC 66**

**à organiser la résistance et la mobilisation de
tous les salariés syndiqués et non syndiqués**